

# Les pratiques du lien 2

(D'après le document : quelques repères pour le travail en lien 2, DDEC Septembre 2005)

Le lien 2 centre son action prioritairement sur :

- . un travail de réflexion pédagogique près des équipes d'écoles ;
- . une aide indirecte auprès des élèves en difficulté.

Par le lien 2, l'enseignant spécialisé participe à la mise en place d'une démarche ASH qui ne peut être efficace que si elle est le fait de TOUS les enseignants.

*"... Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves..."* (circulaire n°2002-111 du 30-04-02).

Le lien 2 peut adopter des formes très diverses :

## - Auprès des enfants

- . Observation individuelle, en classe ou en dehors de la classe ;
- . Observation d'un groupe classe ;
- . Tests, évaluation d'un enfant, d'un groupe ;
- . Accompagnement de séquences d'apprentissage, en lien avec l'enseignant de la classe, dans le cadre d'un projet d'aide ;
- . Participation aux évaluations diagnostiques : passation des épreuves, analyse des résultats ;
- . Constitution d'ateliers de remédiation ou de groupes de besoins ;
- . Conduites d'ateliers : de prévention (avec une attention particulière portée au langage oral) pour des observations ciblées ;
- . ...

## - Auprès des équipes d'école ou de réseau

- . Concertations organisées, programmées, de suivi des élèves en difficulté dans tous les cycles
- . Concertations proposées par l'enseignant spécialisé en qualité de personne ressource sur certaines questions spécifiques (troubles du langage oral et écrit, troubles de la conduite et du comportement, démarche ASH...);
- . Bilans ponctuels avec les chefs d'établissement ;
- . Accompagnement lors des orientations (établissement spécialisé, collège ...);
- . ...

## - Auprès des enseignants

Le lien 2 permet à l'enseignant spécialisé de rechercher avec les enseignants de classes un ajustement des conditions d'apprentissage de la classe :

- . Aide à la mise en place de soutien dans la classe ;
- . Recherche concertée de réponses pédagogiques adaptées aux enfants en difficulté ;
- . Echange avec l'enseignant après observation ;
- . Proposition d'outils pédagogiques, d'outils d'évaluation, de conduites de prévention ;
- . Mise en place de temps de co-animation ou co-intervention ;
- . Aide à la mise en place de pédagogie différenciée ;
- . Aide à la mise en œuvre des PPRE ;
- . Accompagnement lors des équipes éducatives ;
- . Elaboration de contrats (comportement, réussite...);
- . Aide à la communication avec la famille et les partenaires.

**Le lien 2 se met en place dans une école sur la base d'un projet écrit (cf. Fiche Outil ci-jointe).**